La CGT obtient gain de cause pour les salaires des Saints-Anges

À Marseille, les salariés de l'association Fouque manifestaient jeudi devant la maison des Saints-Anges en soutien à leur collègue, Laurence Macaire licenciée en janvier, et pour le respect de leurs acquis sociaux (lire *La Marseillaise* des jeudi 21 et vendredi 22 mars). La direction de l'association a reçu les délégués syndicaux. «La direction accepte de revoir à la hausse le plafond des primes versées aux petits salaires. Ainsi, les primes seront de 200 et 300 euros en fonction des revenus. Mieux encore, nos heures de grève seront payées » se félicite Christian Barbe, délégué CGT. En ce qui concerne leur collègue, Laurence Macaire, victime d'un licenciement abusif, la direction ne souhaite pas sa réintégration. La CGT a saisi le défenseur des droits.